

PLAN DE CLASSIFICATION

PERSONNEL EN FRANCISATION

**COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION
DES COLLÈGES**

ÉDITION OCTOBRE 2021

Réalisé par le Comité patronal
de négociation des collèges (CPNC)
Troisième trimestre, 2021

Table des matières

1. DÉFINITIONS	2
CLASSE D'EMPLOI	2
2. PRINCIPES D'APPLICATION DU PLAN	2
CONTENU DE LA DESCRIPTION DE LA CLASSE D'EMPLOI	2
NATURE DU TRAVAIL	2
QUALIFICATIONS REQUISES	2
FORMATION	2
EXPÉRIENCE	3
AUTRES EXIGENCES	3
QUELQUES ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES	3
ANIMATRICE OU ANIMATEUR D'ACTIVITÉS DE SOUTIEN À LA FRANCISATION	4

1. DÉFINITIONS

Aux fins exclusives de l'application du plan de classification, les mots et expressions utilisés ont la signification qui leur est respectivement donnée à moins que la convention collective pourvoit à certaines définitions. Dans ce cas, ce sont ces dernières qu'il faut considérer. Les définitions du plan de classification servent à une meilleure compréhension.

▪ **Classe d'emploi**

Une classe d'emploi est une unité de rangement du plan de classification qui regroupe des activités et des responsabilités possédant des caractéristiques communes quant à leur nature, à leur complexité et aux qualifications qu'elles requièrent.

2. PRINCIPES D'APPLICATION DU PLAN

L'attribution d'une classe d'emploi est conforme aux règles de classement prévues dans les conventions collectives.

▪ **Contenu de la description de la classe d'emploi**

La description particulière à la classe d'emploi porte sur la nature du travail, sur les qualifications minimales requises et sur l'énumération non exhaustive des attributions caractéristiques.

▪ **Nature du travail**

Il s'agit d'un énoncé général qui situe la personne titulaire de la fonction quant à son champ d'activités et à son niveau de responsabilité.

▪ **Qualifications requises**

Les qualifications déterminées dans le plan de classification pour l'exercice de l'emploi constituent les exigences minimales. Elles sont généralement fixées en termes de formation, d'expérience, d'exigences particulières d'engagement.

▪ **Formation**

La formation exigée pour l'exercice d'un emploi d'animateur ou d'animatrice en francisation correspond au niveau de scolarité, sanctionné par un diplôme ou une attestation d'études, qui constitue le niveau minimum de connaissances requis pour exercer adéquatement les fonctions de l'emploi.

- **Expérience**

Lorsque des années d'expérience sont exigées pour occuper un emploi, il doit s'agir d'expérience pertinente, c'est-à-dire d'expérience ayant préparé la personne candidate à accomplir les tâches de l'emploi postulé.

- **Autres exigences**

Cette partie de la description de la classe d'emploi prévoit des exigences supplémentaires nécessaires à l'accomplissement de l'emploi.

- **Quelques attributions caractéristiques**

Cette partie présente une description des principales tâches caractéristiques et comporte des détails nécessaires à une saine interprétation de la classe d'emploi. Il est important de retenir, que cette partie ne constitue pas une description exhaustive des tâches de la personne. Il s'agit de l'ensemble des tâches principales et habituelles de la personne qui détermine la classe d'emploi.

Toutefois, il n'est pas nécessaire d'accomplir l'ensemble des tâches d'une classe d'emploi pour avoir droit au titre de cette classe.

Par « tâche connexe », il faut entendre toute tâche qui, comme les attributions caractéristiques énumérées dans la description de la classe d'emploi, découle normalement de la nature du travail propre à la classe d'emploi.

ANIMATRICE OU ANIMATEUR D'ACTIVITÉS DE SOUTIEN À LA FRANCISATION

Nature du travail¹

Le rôle principal et habituel de la personne consiste à accomplir un ensemble de tâches en lien avec l'accompagnement de l'étudiant dans son cheminement de l'apprentissage de la langue française et de son intégration socioculturelle. Elle organise des activités de soutien à la francisation et exerce des fonctions d'animation à l'intention de la personne immigrante dans le but d'amener celle-ci à communiquer efficacement dans différentes situations de la vie quotidienne. Ainsi, le rôle de la personne est d'animer des activités d'usage du français oral et de consolider l'apprentissage en encadrant des activités d'autoformation.

Qualifications requises

Scolarité

Détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) pertinent à la fonction, notamment dans le domaine de l'animation culturelle ou des sciences sociales, ou une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente.

Autres exigences

- Excellente maîtrise du français parlé et écrit

Quelques attributions caractéristiques

La personne de cette classe d'emploi anime des activités permettant aux étudiants de communiquer en français dans un cadre non didactique selon le plan de travail établi pour les groupes d'étudiants.

Elle met à la disposition des personnes immigrantes des outils d'autoformation. Elle supervise et soutient l'utilisation de ce matériel autodidactique afin de consolider les connaissances et de développer des habitudes d'apprentissage autonome.

Elle fournit aux personnes immigrantes des occasions de développer leur autonomie de communication en français en exploitant les ressources mises à leur disposition.

Elle développe ou adapte du matériel permettant à la personne immigrante d'accroître ses compétences linguistiques à l'oral.

¹ Sous réserve des directives du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration

Elle prépare et organise des activités d'usage permettant à la personne immigrante d'utiliser ses compétences langagières dans la réalisation de tâches diverses, et ce, dans des cadres sociaux variés. Elle varie les types d'activités de soutien en fonction du niveau et de la disparité des groupes.

Elle prépare et organise également des activités d'usage permettant de développer des compétences interculturelles, un sentiment d'appartenance à la société québécoise et de s'approprier le processus d'intégration.

Elle planifie et organise des activités en laboratoire informatique (laboratoire de langue), de renforcement des apprentissages sur les services publics, sur l'environnement culturel, social et professionnel par notamment des lectures, chansons, échanges sur des films, us et coutumes québécoises, etc.

Elle organise la tenue de présentation faite par des organismes partenaires durant les périodes d'animation prévues à son horaire.

Elle assure la gestion du groupe afin de favoriser un climat propice aux échanges lors des périodes d'animation. Lors de problématique, elle se réfère aux personnes responsables. Elle collabore avec le personnel du service.

Elle organise des visites et soutient les étudiants dans leur effort d'intégration.

Elle utilise les outils technologiques de l'information et des communications mis à sa disposition en lien avec les travaux à réaliser.

Au besoin, elle accomplit toute autre tâche connexe.